

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 Juin 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le 28 Juin à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
21 Juin 2017

Date de l'affichage :
21 Juin 2017

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS (arrivée à 20 h), Monsieur Matthieu COLOMBANI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Catherine GERONIMI, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Madame Alexandrine NANCY, Monsieur Antoine AKKAOUI

formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne DALAIS a donné pouvoir à Madame AMBIEHL jusqu'à son arrivée à 20h,
Madame Geneviève BOUSSINET a donné pouvoir à Monsieur LE COQ,
Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Madame COTE-MILLARD,
Monsieur Paul BOURNONVILLE a donné pouvoir à Madame FREMONT,
Monsieur Philippe HURÉ a donné pouvoir à Monsieur GUIGUEN,
Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Monsieur PELLERIN,
Madame Fabienne VAUGARNY a donné pouvoir à Madame PLASSART,
Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame GERONIMI,
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame BEAULIEU,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame BONTEMPS,
Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Monsieur HUE,

Absent : Monsieur Bilel BSIKRI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques LE COQ.

====*==*==*

Les procès-verbaux des séances des 27 février 2017 et 29 mars 2017 ont été approuvés à la majorité : 31 voix pour et 1 abstention.

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°17-049 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Entretien des toitures inclinées, des charpentes, des lanterneaux et des évacuations des eaux pluviales des bâtiments communaux de la commune avec la Sarl AU COEUR DES TOITS d'Hargenville (78).

La prestation comprend un entretien préventif à raison de 2 visites annuelles et un entretien correctif.

Coût : Le montant annuel de la prestation comporte une partie forfaitaire qui s'élève à 14 685,00 € HT soit 17 622,00 € TTC (TVA 20 %) et une partie à bons de commande, notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins, sans montant minimum. Le montant annuel total du marché s'élève à 90 000,00 € HT pour la 1^{ère} période et de 55 000,00 € HT pour les 2^{ème} et 3^{ème} période.

N°17-050 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de prestation de service pour la dératisation, la désinsectisation et la décontamination des locaux et espaces publics de la ville des Clayes sous Bois.

Coût : Le montant annuel de la prestation comporte une partie forfaitaire qui s'élève à 5 622,00 € HT soit 6 746,40 € TTC (TVA 20 %) et une partie à bons de commande, notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 5 000,00 € HT

N°17-051 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service jeunesse -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur MAIDON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation pédagogique le 15 mars 2017 à l'Espace Noiret lors de la rencontre des métiers avec les classes de 3^{ème} des deux collèges de la ville.

Coût : **143,05 € (salaire brut)**

N°17-052 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service jeunesse -

Objet : Contrat de travail avec Madame BARET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation pédagogique le 15 mars 2017 à l'Espace Noiret lors de la rencontre des métiers avec les classes de 3^{ème} des deux collèges de la ville.

Coût : **241,19 € (salaire brut)**

N°17-053 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur BROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet

Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 17 mars 2017 aux Communs du Château lors du concert « Paris Piano Bar »

Coût : 251,08 € (salaire brut)

N°17-054 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur KHALIFA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 17 mars 2017 aux Communs du Château lors du concert « Paris Piano Bar »

Coût : 188,33 € (salaire brut)

N°17-055 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur SOTTON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 17 mars 2017 aux Communs du Château lors du concert « Paris Piano Bar »

Coût : 62,78 € (salaire brut)

N°17-056 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur DROUET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 17 mars 2017 aux Communs du Château lors du concert « Paris Piano Bar »

Coût : 251,08 € (salaire brut)

N°17-057 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -

Objet : Convention avec l'Association FIRELIGHT PRODUCTION de Talence (33) pour une représentation d'un échassier-jongleur le 25 mars 2017 Place Charles de Gaulle lors du Carnaval.

Coût : Prestation : 800,00 €
Frais de déplacement : 150,00 €
soit un coût total de **950,00 € net** (non assujettie à la TVA)

N°17-058 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Monsieur Guillaume BRETON du Mesnils St Denis (78) pour le prêt d'une exposition intitulée « Maille après maille » qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°17-059 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Cession pour destruction, à titre gratuit, d'un véhicule du parc automobile municipal immatriculé 843 DEX 78 de marque Citroën C3 au profit de Monsieur Jean KOCK des Clayes-sous-Bois.

N°17-060 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Monsieur Jean-Philippe LACUBE des Clayes-sous-Bois pour le prêt d'une exposition intitulée « Un regard sur le métier de photographe » qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°17-061 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Madame Sophie DUVAL du Mesnils Saint Denis (78) pour le prêt d'une exposition intitulée « Atelier Sophie Duval » qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°17-062: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Madame Carine DELALANDE de Maule (78) pour le prêt d'une exposition intitulée « Surfaces minérales » qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°17-063: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Madame Céline PERESSE des Clayes-sous-Bois pour le prêt d'une exposition intitulée « Art-Thérapie » qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 50,00 € net

N°17-064 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec la Société CARAMBAR SPECTACLES de Noisy-le-Grand (93) pour le concert de IMANY le 24 juin 2017 au Parc de Diane dans le cadre des Clayescibels.

Coût : 25 000,00 € HT soit 26 375,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-065 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Convention avec l'association LES Z'ALLUMES DES ARTS de Paris 10ème pour organiser des ateliers culturels (création d'une chanson et de coaching vocaux de 20 participants) autour du projet « ClayeStar's » initié par le service jeunesse du 10 au 14 avril 2017 au Cap'Ados.

Une restitution de la création se déroulera le 16 juin 2017 lors d'une soirée de clôture.

Coût : 1 100,00 € net

N°17-066 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Clôture de la sous-régie de recettes des actions socio-éducatives à compter du 1er mars 2017.

N°17-067 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur AUSSEDAT de St-Ouen-L'Aumône (95) pour une prestation technique les 24 et 25 mars 2017 à l'Espace Noiret lors du spectacle « Le Porteur d'Histoire ».

Coût : 386,46 € net

N°17-068 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase Baquet.

Lot 1 : Mission de contrôle technique – Missions LE, SEI et HAND avec la Société ALPHA CONTROLE SAS de Trappes.

Coût : Montant forfaitaire : 6 400,00 € HT soit 7 680,00 € TTC (TVA 20 %)

N°17-069 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase Baquet.

Lot 2 : Mission de coordination SPS, catégorie 3 avec la Société ELYFEC SPS de Villefontaine (38)

Coût : Montant forfaitaire : 4 575,00 € HT soit 5 490,00 € TTC (TVA 20 %)

N°17-070 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines et un agent communal pour lui permettre de perfectionner ses connaissances dans le cadre d'une formation intitulée « diplôme universitaire de juriste des marchés publics et des collectivités

territoriales

Coût : Formation : 2 744,00 € (Université exonérée de TVA)
Droits universitaires : 256 €

Coût global : **3 000,00 €**

N°17-071 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique dans le cadre de l'aménagement partiel de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC France de Montigny-le-Bretonneux.

Coût : Montant forfaitaire : 5 700,00 € HT soit **6 840,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-072 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de coordination SPS dans le cadre de l'aménagement partiel de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC France de Montigny-le-Bretonneux.

Coût : Montant forfaitaire : 3 900,00 € HT soit **4 680,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-073 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec Monsieur Alexandre BOSSU de Vernouillet (78) pour le prêt d'une exposition intitulée « Luthier-Guitare » qui aura lieu du 31 mars au 2 avril 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **50,00 € net**

N°17-074 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec la Société THCHN de Montrouge (92) pour l'organisation d'ateliers culturels (réalisation d'un vidéo clip) autour du projet « ClayeStar's » initié par le service jeunesse du 10 au 14 avril 2017 au Cap'Ados.

Coût : **1 500,00 € net** (non assujetti à la TVA)

N°17-075 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la construction d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités.

Lot 1 : Mission de contrôle technique – Missions L, PV et SEI avec la Société QUALICONCULT de Guyancourt.

Coût : Montant forfaitaire : 2 800,00 € HT soit **3 360,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-076 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la construction d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités.

Lot 2 : Mission de coordination SPS, catégorie 3 avec la Société QUALICONSULT SECURITE de Guyancourt.

Coût : Montant forfaitaire : 1 920,00 € HT soit **2 304,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-077 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (gymnase Baquet) à l'Association « Le District UNSS de Plaisir » le 31 mai 2017 pour l'organisation de son gala de danse.

N°17-078 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de location et de maintenance du parc de photocopieurs municipal avec la Société SHARP Business Systems France de Toulouse (31).

Ce marché, d'une durée de 5 ans irrévocable à compter de la date de mise en service effective de l'ensemble du matériel expire le 29 juin 2017.

La Commune souhaite repenser la gestion de l'ensemble de ses moyens d'impression, en incluant principalement toutes les imprimantes bureautiques. Les évolutions technologiques et la nécessité de plus en plus prégnante de maîtriser nos coûts de fonctionnement nous amène à analyser via un audit interne nos pratiques d'impressions, nos besoins et nos attentes en ce domaine.

Afin de mener cet audit et de permettre ainsi la meilleure définition des besoins en la matière, de continuer à assurer une continuité de service et de pouvoir rédiger les pièces administratives et techniques pour un nouveau marché, la ville souhaite prolonger l'actuel contrat d'une durée de 6 mois, qui permettra, durant cette échéance, de lancer la procédure précitée.

Cet avenant permet de prolonger le marché jusqu'au 29 décembre 2017.

Coût : les dispositions financières demeurent inchangées au marché initial.

N°17-079 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (grande salle du gymnase Guimier, complexe tennistique rue Jacques Duclos) à l'Association « Tennis Club des Clayes » du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 pour pratiquer ses activités.

N°17-080 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec le Groupe REEL CREW de Beynes pour la mise à disposition d'une salle de l'Espace Noiret du 7 au 9 avril 2017 dans le cadre du Festival de musique les Clayescibels.

Coût : **gratuit**

N°17-081 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE

Objet : Tarification des repas préparés par la Cuisine Centrale pour le banquet des Anciens Combattants qui se tiendra le 8 mai 2017 dans le cadre des cérémonies commémoratives du 8 mai 1945.

Recette : **30,00 € net /personne**

N°17-082 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec l'Association Secouristes Français Croix Blanche des Yvelines de Plaisir pour la mise en place d'un dispositif de secours le 24 juin 2017 dans le cadre du festival des Clayescibels.

Coût : Forfait : **2 374,00 € net** (exonéré de TVA)

N°17-083 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché subséquent consécutif à l'accord cadre 2013-05 relatif à la « fourniture de denrées ». Lot 4 : Epicerie et boissons sans alcool avec la Société CERCLE VERT de Beaumont-sur-Oise (95).

Coût :

Le présent marché subséquent porte sur la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale. Il est passé sous la forme d'un marché à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 199 000 € TTC .

Les marchés sont traités à prix unitaires appliqués aux prestations réellement exécutées et dont les libellés sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires.

Ledit bordereau des prix ne pouvant contenir la liste exhaustive des produits nécessaires à l'exécution du présent lot, il sera également utilisé la mercuriale du fournisseur en complément de ce dernier. Les prix sont fermes et définitifs.

Les délais de paiements et les intérêts moratoires sont définis dans les documents de l'accord cadre.

Pour les produits commandés par le biais de la mercuriale, le fournisseur consent un rabais de 20 %.

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa notification le 1^{er} mai 2017 jusqu'au 1^{er} juillet 2017. Si toutefois le montant maximum devait être atteint avant cette date, les titulaires de l'accord cadre seraient remis en concurrence.

N°17-084 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Prestation de service pour la vidange des bacs à graisse, séparateur hydrocarbures, entretien et curage des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux avec la Société ORIAD IDF sas d'Epinay-sur-Seine (93).

Coût : le montant forfaitaire annuel des prestations périodiques d'entretien s'élève à 2 830,00 € HT soit **3 396,00 € TTC** (TVA 20 %). Les interventions à bons de commande seront rémunérées suivant le bordereau des prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT.

N°17-085 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (dojo du gymnase Guimier) à l'Association FCPE des écoles maternelles et élémentaires des Clayes-sous-Bois le 22 avril 2017 pour pratiquer ses activités.

N°17-086 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance du matériel alimentaire et de laverie avec la Société HURON et CIE de Villepreux.

Un 1er avenant a été signé le 27/12/2016 (déc 16-256) pour prolongation du contrat initial.

Après le lancement d'une consultation et une annonce publiée au BOAMP le 6/2/2017, avec remise des offres le 27 février, l'analyse des plis des soumissionnaires a révélé des erreurs dans les offres dues à des imprécisions dans la détermination des besoins. De ce fait, il s'est avéré nécessaire de déclarer cette procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général et de lancer une nouvelle consultation en révisant le cahier des charges.

Afin d'assurer une continuité de service, la ville souhaite à nouveau prolonger l'actuel contrat d'une durée d'un mois, le temps de lancer cette nouvelle procédure.

Coût : 1 050,00 € HT soit **1 260,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-087 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec le groupe COLLATERAL de St-Germain-en-Laye pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle à l'Espace Noiret pour un concert du 14 au 16 avril 2017 dans le cadre du festival Les Clayescibels.

N°17-088 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Offre de refinancement des prêts n°MON269201EUR001, n° MON269202EUR001, n°MIN208654EUR001 et n°MIN199554EUR001 vers un taux fixe avec la Caisse Française de Financement Local

Coût : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur : COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS
Score Gissler : 1A

Montant du contrat de Prêt : 2 314 272,87 €

Durée du contrat de prêt : 10 ans et 6 mois

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 314 272,87 EUR, refinancer, en date du 01/06/2017, les contrats de prêt ci-dessous :

| Numéro du contrat de prêt refinancé | Numéro de prêt | Score Gissler | Capital refinancé | Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement |
|-------------------------------------|----------------|---------------|-------------------|--|
| MON269201EUR | 001 | 1A | 481 333,25 EUR | 85 581,72 EUR |
| MON269202EUR | 001 | 1A | 63 572,19 EUR | 11 303,56 EUR |
| MIN208654EUR | 001 | 4B | 1 163 798,67 EUR | 73 636,11 EUR |
| MIN199554EUR | 001 | 1B | 405 568,76 EUR | 29 478,61 EUR |
| Total des sommes refinancées | | | 2 314 272,87 EUR | |

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MIN208654EUR001, les intérêts courus non échus dus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 3,68 %.

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MIN199554EUR001, les intérêts courus non échus dus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 4,94 %.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/06/2017 :

| contrat de prêt refinancé | Numéro de prêt | Intérêts courus non échus |
|---|----------------|---------------------------|
| MON269201EUR | 001 | 2 398.64 EUR |
| MON269202EUR | 001 | 316.80 EUR |
| MIN208654EUR | 001 | 7 256.93 EUR |
| MIN199554EUR | 001 | 3 394.84 EUR |
| Total dû à régler à la date d'exigibilité | | 13 367,21 EUR |

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/06/2017 au 01/12/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant de 2 314 272,87 €

Versement de 2 314 272,87 € réputés versés automatiquement le 01/06/2017

Taux d'intérêt annuel fixe de 2.45%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

N°17-089 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Contrat de maintenance full Service avec la Société Kärcher SAS de Bonneuil sur Marne (94) pour les matériels de voirie du Centre Technique Municipal.

Le contrat est conclu pour une année à compter du 1er avril 2017 et renouvelable par tacite reconduction.

Coût : 7 295,00 € HT soit **8 754,00 € TTC** (TVA 20 %)

Pour la 1^{ère} année, une remise de 15 % est accordée.

N°17-090 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur DI ROSA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation artistique le 20 avril 2017 à l'Espace Noiret dans le cadre d'un atelier « Arts Plastiques » à destination des collégiens de la ville.

Coût : **201,02 € (salaire brut)**

N°17-091 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de transfert d'un Compte Epargne Temps (CET) avec la Commune de Fontenay-le-Fleury.

Un agent a été recruté par voie de mutation.

Les jours acquis sur son CET à la Mairie de Fontenay-le-Fleury par l'agent sont repris à raison de 33 jours par la Ville des Clayes-sous-Bois.

La ville de Fontenay-le-Fleury s'engage à verser en contre partie une compensation financière au titre des 33 jours de ce CET.

Recette : **3 977,16 €**

N°17-092 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux d'entretien sur surface en gazon synthétique avec remplissage « Ecofill » et réalisation d'un contrôle périodique du revêtement selon le règlement de la Fédération Française de Football avec la Société SANDMASTER de Strasbourg (67)

Coût : 21 989,00 € HT soit **26 386,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-093 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet « Les mercredis de l'été ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 7900,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-094 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet « Semaine de la Parentalité ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour

de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 9000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-095 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet « Les bulles du mercredi après-midi».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;

- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 4000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-096 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet «Ateliers bien-être entre mamans ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 2000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-097 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet «Cap sur le monde ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 2000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-098 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet «Chantiers jeunes sur la ville ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise

en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 7000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-099 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet «Intermède entre parents & ados ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignants, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des

supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 4000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-100 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet Comité Ressources des Jeunes Clétiens « Idé-ado's ».

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 2000,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-101 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2017 » pour le projet « Accompagnement scolaire : l'apprendre autrement » .

Le Centre Social le Sémaphore a défini des axes de travail dans le cadre d'un contrat projet

subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en adéquation avec les deux axes d'intervention du dispositif à savoir, « Parentalité et Prévention et Autonomie et Citoyenneté »,

L'objectif est de favoriser l'animation de la vie sociale en faveur de la famille en permettant aux habitants du quartier d'être acteur de leurs loisirs en investissant leur cadre de vie autour de projets fédérateurs et en impliquant des acteurs locaux (associations, enseignes, bailleurs...) et d'une manière plus globale de développer des actions de proximité innovantes,

Ce dispositif destiné à apporter une aide financière aux lauréats permettra de soutenir la mise en œuvre des projets en respectant les engagements suivants :

- solliciter les aides financières d'autres partenaires potentiels ;
- associer le Département, en particulier les équipes de professionnels du TAD, aux instances et autres comités de suivi de l'action ;
- réaliser un comité lors du bilan rassemblant le porteur et les partenaires ;
- ne solliciter aucune autre subvention départementale en lien avec le projet ;
- faire figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet.

Ainsi, une demande de subvention d'un montant de 4600,00 Euros est demandé au Territoire d'Action Départemental de St-Quentin-en-Yvelines.

N°17-102 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de travail avec Monsieur LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 28 et 29 avril 2017 à l'Espace Noiret lors du spectacle « O/40, Olivier de Benoist ».

Coût : **386,46 € (salaire brut)**

N°17-103 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (l'Espace Sportif Gilardi) au profit de l'Association « Bull Union Sportive » les mercredis (de 12 h à 13h30) du 22 février 2017 au 31 août 2017 pour la pratique de leurs activités sportives.

Recette : 26,00 €/heure

26,00 € x 1,5 h = 39 €/séance

Total : 39,00 €/séance x 19 = **741,00 €**

N°17-104 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Reprise, à titre gratuit, d'un véhicule « Citroën Jumper » immatriculé 588 DJL 78 par la Société GLOBAL PRO du Perray en Yvelines

N°17-105 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché d'entretien et de maintenance du matériel alimentaire et de laverie avec la Société HURON SAS de Villepreux.

Celui-ci comprend le matériel de cuisson fonctionnant au gaz ou à l'électricité, le matériel frigorifique et de laverie.

Coût : 16 550,00 € HT soit **19 860,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-106 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention au titre de l'année 2017auprès du Ministère de l'Intérieur « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – pour la sécurisation des bâtiments scolaires ».

Il est demandé une subvention d'un montant de 83 675,00 €.

N°17-107 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'installations sportives (Terrain de pétanque et locaux attenants du Parc Carillon) au profit de l'Association «Permaswage» le vendredi 23 juin 2017 (de 16 h à 21 h) pour le déroulement de son tournoi annuel de pétanque.

Recette : 16,00 €/heure x 5 h = **80 €**

N°17-108 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Cession, à titre gratuit, pour destruction d'un véhicule Renault immatriculé 102 DBW 78 au profit de Monsieur KOCK des Clayes-sous-Bois.

N°17-109 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Création d'un nouveau site internet institutionnel avec la Société EGAMI CREATION de Rouen (76).

Coût : 11 565,00 € HT soit **13 878,00 € TTC** (TVA 20 %)

L'hébergement du site est offert la 1ère année puis sera facturé annuellement à 348,00 € HT soit 417,60 € TTC

N°17-110 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Convention avec TERRE DES MONDES de St-Ouen (93) pour la projection de 6 conférences les 1er octobre, 17 novembre, 17 décembre 2017, 12 janvier, 2 février et 30 mars 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : Forfait : 739,86 € /séance

N°17-111 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 2 septembre 2017 (voir les tableaux joints).

N°17-112 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de l'Urbanisme -

Objet : Droit de préemption Urbain renforcé sur la parcelle cadastrée AH n°175 au 8 avenue du Général Leclerc.

L'acquisition de cette parcelle permettra la réalisation d'un parking public.

Coût : 300 000,00 € net

N°17-113 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux de désamiantage et déplombage du gymnase Maurice Baquet avec la Société Sarl SODACEN de Bruay sur l'Escaut (59).

Coût : 96 600,00 € HT soit 115 920,00 € TTC (TVA 20 %)

N°17-114 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat d'assurance avec la Société SARRE ET MOSELLE de Sarrebourg (67) pour les risques d'intempéries ou d'indisponibilités dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels 2017 organisé le 24 juin 2017 dans le Parc de Diane.

Coût : prime de souscription : 2 900,60 € net

N°17-115 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Convention avec l'organisme de formation Isabelle COTTENCEAU FORMATIONS de Murs-Erigné (49) pour perfectionner les professionnelles de la petite enfance sur l'utilisation du langage des signes (baby-signe) dans le quotidien de la structure. Cette formation se déroulera le 29 mai 2017.

Coût : 1 185,00 € net

N°17-116 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 1 : Démolition, gros œuvre, étanchéité, carrelage et faïence avec la Société CIF REHABILITATION de Baillet-en-France (95).

Coût : 119 061,20 € HT soit **142 873,44 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-117 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 2 : Cloisons-doublages- faux plafonds avec la Société Sarl MARLIER GENERAL ISOLATION de Beaumont-sur-Oise (95)

Coût : 83 694,20 € HT soit **100 433,04 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-118 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 3 : Electricité avec la Société AFILEC de Jouars-Pontchartrain

Coût : 83 694,20 € HT soit **89 172,00€ TTC** (TVA 20 %)

N°17-119 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 4 : Plomberie, chauffage, VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95)

Coût : 98 500,00 € HT soit **118 200,00€ TTC** (TVA 20 %)

N°17-120 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 5 : Menuiseries Alu, métallerie avec la Société SMV de Champigny-sur-Marne (94).

Coût : 119 067,86 € HT soit **142 881,43 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-121 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois avec la Société DEMATTEC de Gometz-le-Chatel (91).

Coût : 67 735,83 € HT soit **81 283,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-122 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école

Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.
Lot 7 : Sols colles, peintures avec la Société ADP 2000 du Mesnil le Roi (78).

Coût : 65 330,75 € HT soit **78 396,90 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-123 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 8 : Ascenseur avec la Société ALMA SAS de Sucy-en-Brie (94).

Coût : 37 332,00 € HT soit **44 798,40 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-124 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de fourniture et installation d'un self pour l'école René Coty avec la Société HURON SAS de Villepreux.

Coût : 18 929,85 € HT soit **22 715,82 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-125 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux de remplacement des fauteuils de la salle de cinéma Paradisio au sein de l'Espace Philippe Noiret avec la Société SAS KLESLO de Lons-le-Saunier (39).

le marché comprend :

- la dépose des fauteuils existant y compris mise en décharge, repose ou stockage,
- le transport, le déchargement et levage, la protection, la fourniture et la pose de l'ensemble des matériels et ouvrages, y compris toutes sujétions pour parfait achèvement des travaux,
- la remise des certificats de conformité et de tous les documents relatifs aux matériaux fournis posés et concernant, notamment leur résistance au feu.
- Les fauteuils sont en carter d'habillage pour le dossier, en bois de type multiplis en hêtre, certifié PEFC, finition vernis incolore, 2 couches de fond et 1 couche de finition.

Coût : 52 650,16 € HT soit **63 180,19 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-126 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux de réfection du terrain d'honneur de football avec intégration de l'arrosage automatique avec la Société SOLDRAIN SOLS SPORTIFS de Collégien (77).

Coût : 71 861,00 € HT soit **86 233,20 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-127 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de coordination SPS catégorie 3 dans le cadre de la réhabilitation et de la transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire avec la Société

QUALICONCULT SECURITE de Guyancourt .

Cette mission comprend la préparation du chantier, les travaux et la réception des travaux.

Coût : 1 230,00 € HT soit **1 476,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-128 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Missions de contrôle technique LP, SEI, HAND, ATTHAND2 et LE dans le cadre de la réhabilitation et de la transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire avec la Société QUALICONCULT de Guyancourt.

Coût : Forfait : 1 810,00 € HT soit **2 172,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-129 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Approbation pour l'hébergement du groupe « Manolo et ses gitans » à l'hôtel Alexandrie (Paris 12ème) le 24 juin 2017 dans le cadre du Festival des Clayescibels. La prestation comprend 6 chambres avec petits-déjeuners compris et la taxe de séjour.

Coût : 838,86 € HT soit **885,00 € (TVA 20 %)**

N°17-130 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame DIEYE du 29 mai au 30 juin 2017.

Recette : Loyer mensuel : **225,49 €** (hors charges)

Madame DIEYE contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°17-131 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL - Service Jeunesse -

Objet : Fixation des tarifs des séjours jeunesse pour l'été 2017.

Recettes :

- **Séjour 'Allemagne'** dans le cadre du Jumelage avec la ville de Röthenbach du 1er au 6 août 2017 conformément au tableau ci-dessous :

| Quotient Familial | Participation | Prix Famille |
|--------------------------|----------------------|---------------------|
| A : inférieur à 319,69 | 15,00% | 50,80€ |
| B : 319,70 à 379,64 | 20,00% | 67,70€ |

| | | |
|---------------------------------|---------|----------------|
| C : 379,65 à 459,57 | 24,00% | 81,25€ |
| D : 459,58 à 580,42 | 29,00% | 98,20€ |
| E : 580,43 à 679,35 | 35,00% | 118,50€ |
| F : 679,36 à 799,24 | 42,00% | 142,20€ |
| G : 799,25 à 939,11 | 49,00% | 165,90€ |
| H : 939,12 à 1078,98 | 57,00% | 193,00€ |
| I : 1078,99 à 1230,71 | 65,00% | 220,10€ |
| J : 1230,72 à 1398,68 | 73,00% | 247,20€ |
| K : 1398,69 à 1598,49 | 79,00% | 267,50€ |
| L : 1598,50 à 2043,29 | 85,00% | 287,80€ |
| M : supérieur ou égal à 2043,30 | 90,00% | 304,75€ |
| Hors commune | 100,00% | 338,60€ |

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille :

1er enfant : plein tarif 2ème enfant : moins 10 % 3ème enfant : moins 15 %

- **Séjour culturel 'Thonon-les-Bains'** du 7 au 12 août 2017 pour 16 jeunes adhérents au service Jeunesse : tarif unique de 68,90 €

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille :

1er enfant : plein tarif 2ème enfant : moins 10 % 3ème enfant : moins 15 %

N°17-132 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Avenant à la régie d'avances des affaires culturelles pour répondre à des urgences durant la période des Clayescibels.

Le montant de l'avance de la régie passe, de manière épisodique et répétitive de 200 € à 500 €.

N°17-133 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Cession pour destruction, à titre gratuit, d'un véhicule « Citroën Jumper » immatriculé 809 A QV 78 au profit de Monsieur KOCK des Clayes-sous-Bois.

N°17-134 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Marché de travaux de peinture sur façade bois et support béton sur l'ensemble des bâtiments du Parc Carillon avec la Société PDM – Peinture, Décoration Maçonnerie de Bondy (93).

Le marché a pour objet :

- le traitement et la remise en état des façades bois de l'ensemble des bâtiments, des balustrades et du portail composant le Parc Carillon
- la mise en peinture de tous les subjectibles bétons

- la mise ne peinture de toutes les fenêtres et portes bois et métalliques de l'ensemble des bâtiments
- la dépose et la repose des équipements en façades (descentes EP, éclairages, barreaudage).

Coût : 14 732,00 € HT soit **17 678,40 € TTC** (TVA 20 %)

*_*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2017-036 : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2016 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2017-037 : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2016 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2017-038 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 6 voix contre et 1 abstention (Madame le Maire ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2016 et le Compte Administratif 2016 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :
 - Dépenses : 6 638 771.73 €
 - Recettes : 4 038 712.90 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Dépenses | 23 794 648.79 € | 5 784 773.13 € | 29 579 421.92 € |
| Recettes | 26 655 600.52 € | 4 912 376.48 € | 31 567 977.00 € |
| Résultat de l'exercice | 2 860 951.73 € | - 872 396.65 € | 1 988 555.08 € |
| Report exercice antérieur | 300 000.00 € | 2 221 176.23 € | 2 521 176.23 € |
| Résultat cumulé | 3 160 951.73 € | 1 348 779.58 € | 4 509 731.31 € |
| Restes à réaliser : dépenses | | 6 638 771.73 € | 6 638 771.73 € |
| Restes à réaliser : recettes | | 4 038 712.90 € | 4 038 712.90 € |
| Résultat global | 3 160 951.73 € | -1 251 279.25 € | 1 909 672.48 € |

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2016 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2017-039 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 7 abstentions (Madame le Maire ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2016 et le Compte Administratif 2016 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît l'absence des restes à réaliser en section d'investissement :

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses | 414 985.62 € | 1 900 840.75 € | 2 315 826.37 € |
| Recettes | 560 669.87 € | 771 831.64 € | 1 332 501.51 € |
| Résultat de l'exercice | 145 684.25 € | -1 129 009.11 € | -983 324.86 € |
| Report exercice antérieur | 200 000.00 € | 1 063 806.41 € | 1 263 806.41 € |
| Résultat cumulé | 345 684.25 € | -65 202.70 € | 280 481.55 € |

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2016 du budget annexe Assainissement qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2017-040 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

-  Investissement Compte R/001 : 1 348 779.58 €
-  Investissement Compte R/1068 : 2 800 000.00 €
-  Fonctionnement Compte R/002 : 360 951.73 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2017.

2017-041 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

-  Investissement Compte D/001 : 65 202.70 €
-  Investissement Compte R/1068 : 65 202.70 €
-  Fonctionnement Compte R/002 : 280 481.55 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées lors de l'affectation des résultats de clôture.

2017-042 : TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'autoriser Madame le Maire à clôturer le Budget Assainissement à la date du 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 : Décide d'autoriser Madame le Maire à réintégrer l'actif et le passif (hormis les emprunts ayant déjà fait l'objet d'une délibération le 27/02/17) du Budget annexe Assainissement dans le Budget principal M 14, comme arrêté au Compte Administratif et au compte de gestion au 31/12/2016.

ARTICLE 3 : dit que les écritures comptables sont les suivantes :

- ³⁵/₁₇ Fonctionnement compte R/002 - résultat de fonctionnement reporté:
280 481.55 €,
- ³⁵/₁₇ Investissement compte D/001 - résultat d'investissement reporté:
65 202.70 €,
- ³⁵/₁₇ Investissement compte R/1068 – excédent de fonctionnement capitalisé:
65 202.70 €.

2017-043 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre.

ARTICLE 1 : Adopte la décision modificative n°1– Budget principal ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

60 810 € en section de fonctionnement s'équilibrant tel que :

 H Les dépenses de fonctionnement

- 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL
 - fêtes et cérémonies (6232) - 2 595 €
 - énergie et électricité (60612) 60 810 €
- 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES
 - Subvention de droit privé (6745) 13 219 €
- 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
 - Subvention aux associations (6574) - 10 624 €

 H Les recettes de fonctionnement

- 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS
 - produits exceptionnels divers (7788) 60 810 €

2017-044 : COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS – PACTE FINANCIER – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier d'un montant maximum de 395 009€ et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation du gymnase Baquet :

Montant de l'opération (€ HT) : 1 433 800

Subvention : 300 000

Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 1 133 800

Fonds de concours : 395 009

2017-045 : AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE – STATION SERVICE AUCHAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à émettre un avis favorable.

2017-046 : CONVENTION AVEC UN ARTISAN EXPLOITANT AGRICOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ECO-PATÛRAGE SUR LE TERRAIN DES TASSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 2 : La dépense afférente est inscrite au budget de la Ville.

2017-047 : DECLARATION PREALABLE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN ABRI A SEL DE DENEIGEMENT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le principe d'installation d'un abri à sel de déneigement au Centre Technique Municipal.

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de déclaration préalable pour ces travaux.

2017-048 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) POUR LES CERTIFICATS D'ENERGIE (C.E.E)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2017-049 : DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 25 voix pour et 6 voix contre et 1 abstention.

ARTICLE 1 : demande à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois approuvé le 13 avril 2011 est engagée à l'effet de modifier très partiellement la délimitation entre les zones UAb et UC en incorporant la parcelle AH n°174 à la zone UAb ;

2017-050 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE DEUX PARCELLES – CHEMIN DE LA BRETECHELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de se prononcer favorablement sur l'incorporation des lots E et F dans le Domaine Public.

2017-051 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL LE SEMAPHORE A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES ET LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la présente convention et autorise Le Maire à signer.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes seront inscrites au budget communal.

2017-052 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 500 EUROS A MADEMOISELLE MORGAN GUILLOUET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 500 euros à Mademoiselle Morgan GUILLOUËT.

2017-053 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 475 EUROS A MADEMOISELLE CHARLINE BROSSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 475 euros à Mademoiselle Charline BROSSE.

2017-054 : CONVENTION POUR LE PRÊT DE L'EXPOSITION D'ART NAÏF DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'approuver cette convention

2017-055 : CONVENTION AVEC LA VILLE DE PLAISIR POUR « LE PASSEPORT-JEUNES VACANCES D'ETE 2017. ENTREES AU CINEMA PHILIPPE NOIRET DU 10 JUILLET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuver la présente convention et autorise le Maire à la signer,

ARTICLE 2 : les recettes seront inscrites au budget de la ville,

2017-056 : CONVENTION PROPOSEE PAR LE THEATRE ET LE CINEMA DE FONTENAY-LE-FLEURY RELATIF AU « FESTIVAL DU FILM DE FEMME » DU 30 JUIN AU 2 JUILLET 2017 ET DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la présente convention et autorise le Maire à la signer,

2017-057 : AIDES FINANCIERES AUX PROJETS ET SORTIES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de verser une aide financière directement aux coopératives des écoles chaque année au regard des effectifs arrêtés au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

ARTICLE 2 : Les écoles s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2017-058 : DEMANDE DE DEROGATION POUR LE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 5 voix contre (Madame RODRIGUES ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, le retour à la semaine d'école de 4 jours, selon le format horaire joint à la présente délibération.

2017-059 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : les bénéficiaires sont :

- **Scouts et Guides de France (SGDF) : Camps solidaire auprès des migrants en Italie**

Une subvention de **486 €** est proposée afin de permettre à un groupe de Scouts d'effectuer un camp solidaire en Italie, à Borgo Mezzanone, village proche de Foggia. Il s'agira pour ces jeunes d'accompagner pendant deux semaines les enfants du camp, alors que les parents sont au travail dans les champs de la région. Les actions proposées s'articuleront autour de cours de français, d'activités sportives et ludiques avec pour objectif premier un échange entre les différentes cultures et donc un enrichissement mutuel.

- **Dadoo Run Run : *Trail'Oween***

Une subvention de **3.000 €** est proposée afin de permettre à cette jeune association de créer un trail dans une ambiance festive et conviviale (halloween). Course pédestre en forêt et marche nordique seront proposées au départ du Parc Carillon avec pour objectif de pérenniser cette rencontre accessible à tous et qui vise la participation de plus de 300 coureurs.

• **Foyer Socio Educatif du collège Anatole France : *Voyage à Londres***

Une subvention de **1002 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles au séjour organisé à Londres dans le cadre du projet pédagogique s'inscrivant notamment dans le programme d'histoire (étude de la seconde guerre mondiale) et de géographie (étude du territoire européen).

- **AS du Collège Anatole France : *Séjour montagne et secourisme***

Une subvention de **1368 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles (57 élèves) dont les enfants prennent part à ce voyage. Ce séjour s'inscrit dans la démarche de formation des élèves aux gestes de premiers secours et une mise en pratique dans un contexte des sports de montagne.

- **Les Clayes Athlétisme (LCA) : *Soutien aux jeunes athlètes de niveau national***

Une subvention de **500 €** est proposée afin d'aider le financement par l'association du déplacement de deux jeunes athlètes lors du championnat de France de cross country à Saint Galmier.

- **Amicale des Policiers de Plaisir /Fontenay : *Arbre de Noël***

Une subvention de **500 €** est proposée afin d'aider cette association dans l'organisation de l'Arbre de Noël à destination des enfants du personnel du Commissariat. Cette manifestation, organisée à l'espace de loisirs Les Zacroc's à Plaisir, touche une cinquantaine d'enfants.

- **Association des Musulmans des Clayes (AMC) : *Sortie au Parc de la mer de sable***

Une subvention de **528 €** est proposée pour aider au financement d'une sortie de fin d'année au profit de la quarantaine d'enfants (6-13 ans) fréquentant les activités de l'association. Cette initiative permet à l'association de proposer une sortie familiale dont les coûts générés par les droits d'entrée et le transport ne peuvent être totalement supportés par les familles. La participation de la ville permet de réduire les coûts pour les familles.

- **USMC - Section Cyclisme : *Stage de pilotage VTT***

Une subvention de **350 €** est proposée pour participer aux frais d'organisation d'une journée de découverte du VTT pour 11 enfants à la base de loisirs de Buthiers, au cœur de la forêt de Fontainebleau.

- **USMC - Section Cyclisme : *Stage famille***

Une subvention de **650 €** est proposée afin d'aider le financement par l'association d'une sortie de deux jours au départ des Clayes-sous-Bois avec comme destination l'île de loisirs des boucles de la Seine à Moissons. Cette aventure sportive organisée à l'attention des familles, permet de sensibiliser les parents à la pratique du VTT par leurs enfants et de créer une cohésion entre les adhérents afin d'améliorer l'esprit d'équipe. Dix jeunes et 15 adultes sont concernés par cette rencontre.

2017-060 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LES TRANSPORTS MENTRE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-061 : CONVENTION DE MECENAT AVEC ONE NATION PARIS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-062 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SERIMAGES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-063 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LE GARAGE DE LA GARE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-064 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE PINSON PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-065 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SEPUR DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-066 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ENERCHAUF DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-067 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE LE REVEIL DE LA MARNE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « LES CLAYESCIBELS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-068 : MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'apporter son soutien à Paris 2024 et à l'AMIF pour la réussite de la candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 5 Juillet 2017

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Philippe GUIGUEN